

## LÉGISLATURE 2020 - 2025

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 16 MAI 2023

PRÉSENTS-ES : Mme A. EPINEY, Présidente  
M. S. VENTRE, Vice-Président  
M. B. SCHOPFER, Secrétaire  
Mmes C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI et A.-M. PUGIN  
MM. S. AGUET, F. CAL SUAREZ, C. HUBER, F. MERLON et  
R. PARTY  
M. P. BOUVIER, Maire  
M. X. BEUCHAT, Adjoint  
Mme M. PASCHE, Adjointe

EXCUSÉS : MM. C. BRUNNER et P. MEYLAN

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h00.

#### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 7 oui et 3 abstentions.

#### 2. PRESTATION DE SERMENT DE M. DOMENICO ANDALORO

Pour faire suite à l'élection de **Mme Pasche** au sein de l'Exécutif, le siège ainsi laissé vacant au sein du Conseil municipal doit être repourvu.

**Mme la Présidente** donne lecture de la formule de serment, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. A l'appel de son nom, **M. Domenico Andaloro** lève la main droite et prête serment en disant « je le promets ».

Il est pris acte que **M. Andaloro** est dûment assermenté, conformément à la loi.

#### 3. DÉSIGNATIONS

##### a) Désignation d'un nouveau membre de la commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Pour faire suite à l'élection de **Mme Pasche** au sein de l'Exécutif, le siège ainsi laissé vacant doit être repourvu. Selon le règlement, **M. Andaloro** reprend ce poste.

**M. Merlon** rejoint la séance.

**Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et 1 abstention.  
Il est pris acte de cette décision.

**b) Désignation d'un nouveau membre de la commission des relations publiques et de la communication**

Pour faire suite à l'élection de **Mme Pasche** au sein de l'Exécutif, le siège ainsi laissé vacant doit être repourvu Selon le règlement, **M. Andaloro** reprend ce poste.

**Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et 1 abstention.  
Il est pris acte de cette décision.

**M. Andaloro** prend la parole et demande à intégrer la commission des finances. Il ajoute qu'afin de respecter l'équilibre entre les groupes représentés dans ladite commission, il faut procéder à une rocade. En conséquence, il propose que **Mme Pugin** renonce à son siège à la commission des finances et rejoigne celle des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs à sa place.

**Mme la Présidente** demande à **Mme Pugin** si elle accepte la rocade envisagée.

**Mme Pugin** répondant favorablement, **Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et 1 abstention.  
Il est pris acte de cette décision.

#### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune communication.

#### **5. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**a) Sortie du Conseil municipal**

**M. Bouvier** remercie sincèrement le bureau du Conseil municipal pour l'organisation de cette sortie à Berne qui a été très appréciée par l'ensemble des participants.

**b) Éclairage public**

**M. Bouvier** indique qu'en 1997, la Commune comptait 38 luminaires consommant 39'000 kwatt / année. Aujourd'hui, 75 luminaires sont recensés pour une consommation de 14'000 kwatt / année.

**c) Inauguration des nouveaux terrains de football à Laconnex**

Conformément à l'invitation déposée à la place de chacun des Conseillers-ères municipaux-ales, **M. Bouvier** rappelle qu'ils sont toutes et tous cordialement invités à participer à cet événement qui aura lieu les 3 et 4 juin 2023 à l'occasion des 80 ans du Club.

**d) Sports**

**Mme Pasche** annonce que l'utilisation de la piscine cessera le 23 juin prochain. La reprise des cours ne pourra avoir lieu avant les vacances d'octobre, voire début 2024 selon l'avancée des travaux de rénovation du bassin.

**e) Festival « L'Esprit de la forêt gagne Chancy »**

**Mme Pasche** rappelle qu'il a lieu ce weekend, offre le sac souvenir à chacun et stipule qu'il n'y a que très peu d'inscrits pour l'instant.

**f) Yoyo mobile**

**Mme Pasche** informe que lors de son passage durant les vacances de Pâques, la Yoyo mobile a accueilli entre 20 et 40 enfants par jour.

Certains parents ont adressé des remerciements à la Mairie et les enfants ont envoyé des dessins pour dire merci.

Compte tenu de ce succès, une reconduction pour 10 jours lors des vacances de Pâques 2024 est envisagée et sera inscrite au budget.

**g) Panneau à l'entrée du village**

**Mme Pasche** avise qu'un panneau « Bienvenue à Chancy » est en cours de réalisation. Il sera réversible et aimanté afin que les Associations du village puisse y apposer leurs affiches. Il sera également possible d'écrire dessus directement avec des stylos effaçables.

**h) Pro Senectute**

**Mme Pasche** mentionne le bus social d'accueil des Seniors qui tourne dans la Champagne. Il interviendra à nouveau à Chancy les 23 août et 6 décembre 2023.

**Mme Pasche** précise qu'il est possible de se rendre dans n'importe quel arrêt du bus dans la Champagne, les dates et lieux étant mentionnés dans le flyer distribué à toute la population le 26 avril dernier.

**Mme Pasche** ajoute qu'un bureau d'information sociale (BIS) pérenne (permanence gratuite et sans rendez-vous venant en aide aux personnes se trouvant dans une situation financière, sociale ou psychologique difficile) sera installé dès septembre au boulevard d'Yvoy, avec probablement une formule mobile qui sillonnnera le canton dès 2024.

**i) Jardin d'enfants - Garderie « Les Crocolions »**

**Mme Pasche** signale que peu d'inscriptions sont enregistrées à ce jour. Une banderole a d'ailleurs été installée sur la barrière afin de stimuler les familles. Elle rappelle par ailleurs combien il est important de garder cette structure au sein du village.

## **6. RAPPORT DE COMMISSION**

**a) Rapport de la commission des finances du 24 avril 2023**

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. Merlon**, Président de la commission des finances.

**M. Merlon** se réjouit de clôturer l'exercice 2022 avec un compte de résultats présentant un montant de CHF 4'416'899.45 aux charges et de CHF 6'400'964.68 aux revenus, soit un excédent de revenus s'élevant à CHF 1'984'065.23.

Ces comptes positifs s'expliquent notamment grâce aux impôts et au jeu de la péréquation financière. Il indique que de nombreux projets immobiliers et urbains sont à venir et qu'il reste à disposition pour toute information complémentaire.

Suite à différentes remarques, **M. Bouvier** précise les deux points ci-après.

### **Crèche d'Aire-la-Ville**

Le financement de 5 places (CHF 40'000.--/place) à la crèche d'Aire-la-Ville a été accepté à l'unanimité en mars 2020 par la précédente législature. La majoration liée au fonctionnement (CHF 43'000.--) a été expliquée à la commission des finances du 21 octobre 2021 et incluse dans le budget 2022 qui a été accepté à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 16 novembre 2021.

### **Subvention des repas par le GIAP**

A dater du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le GIAP a cessé de verser la subvention de CHF 0.75 par repas d'enfant. En effet, il n'y avait clairement aucun intérêt à prélever des cotisations communales pour reverser des subventions par la suite. Ceci ne concerne évidemment pas les repas des animatrices qui sont entièrement réglés par le GIAP.

Lors de la Commission des finances tenue le 17 novembre 2022 et afin de limiter les coûts relatifs aux repas scolaires, il a été décidé d'en augmenter le prix de CHF 1.--. Les parents sont donc facturés CHF 9.-- / repas et le montant global de ce revenu a été inscrit au budget 2023, qui a par ailleurs été accepté à l'unanimité des membres présents le 13 décembre 2022.

**M. Bouvier** salue chaleureusement l'engagement de ses Adjoints envers la Commune. Il remercie également Mme Spencer pour son travail et souligne sa rigueur et son assiduité à remettre les comptes dans les délais. Il ajoute, dans un sourire, savoir gré à Mme Noverraz de gérer tout le reste du secrétariat pendant que Mme Spencer est occupée avec la comptabilité.

Il est par ailleurs reconnaissant de la confiance accordée par les Conseillers-ères municipaux-ales et confirme qu'il s'agit de résultats exceptionnels. Ces comptes sains devraient permettre la poursuite et la réalisation des importants projets communaux en cours. Il remercie vivement l'ensemble du Conseil municipal pour son investissement.

**Mme la Présidente** demande s'il y a encore des remarques particulières sur le rapport.

Les Conseillers-ères municipaux-ales n'ont aucune autre observation.

## **6. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

### **a) Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

### **b) Crédit de CHF 3'000'000.-- pour la rénovation de l'immeuble sis route de Bellegarde 82 et 84, parcelle n° 2342**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

**M. Beuchat** reconnaît que la Commune a effectué de gros investissements que ce soit dans la réalisation de la Maison des Associations, l'aménagement du chemin des Carrés, le kiosque, la rénovation du Groupe scolaire ou encore l'achat des parcelles au centre du village et du Moulin Roget. Ce crédit est donc a priori le dernier gros « morceau » à voter d'ici la fin de la législature.

**M. Beuchat** remémore brièvement les différents travaux prévus dans le bâtiment, notamment la rénovation complète du Café du Virage, l'accès à la cave par l'intérieur (et plus par l'extérieur) afin d'améliorer la terrasse, le rafraîchissement de l'appartement au-dessus, la création d'un studio et d'un 4 pièces dans le corps de ferme.

Une délibération sera à voter cet automne au sujet des extérieurs, notamment en lien avec la modification de l'arrêt de bus pour en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, en coordination avec le Canton.

Ce chantier devrait démarrer à la fin de l'été pour une durée de 18 mois environ. L'ouverture du nouveau Café du Virage est donc envisagée fin 2024.

**Mme Baillif** s'inquiète de la longueur des travaux et demande des détails.

**M. Beuchat** indique que ces travaux comportent entre autres l'isolation du toit, la surélévation du faîtage côté Rhône ainsi que toutes les réalisations précédemment citées. Le projet a été déposé auprès du Canton et tous les préavis semblent favorables. L'autorisation devrait être délivrée ces prochaines semaines.

**M. Ventre** s'enquiert de l'augmentation des taux d'emprunt.

**M. Bouvier** confirme avoir rendez-vous avec la banque tout prochainement. Une adaptation du plan quadriennal est également planifiée.

**Mme la Présidente** s'interroge, bien que largement favorable à la conservation du patrimoine chancynois, si démolir puis reconstruire ne reviendrait finalement pas moins cher.

**M. Beuchat** rappelle que cela reste très complexe car la parcelle est en zone 4BP. En outre, le bâtiment ne montrant aucune fissure, il est donc sain. Il ajoute que le loyer du restaurant sera revu à la hausse et qu'il y aura trois nouveaux appartements à louer.

**M. Bouvier** relève en outre, qu'au vu de la rénovation, le patrimoine prendra de la valeur.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 12 oui et 1 abstention

Il est pris acte de cette décision.

## 8. ÉLECTIONS

### a) Élection du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024

**M. Schopfer** propose que **Mme Epiney** reste Présidente.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**Mme Epiney** est élue Présidente du Conseil municipal à l'unanimité, soit par 13 oui.  
Il est pris acte de cette élection.

**M. Schopfer** propose que **M. Ventre** poursuive son mandat de Vice-Président.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**M. Ventre** est élu Vice-Président du Conseil municipal à l'unanimité, soit par 13 oui.  
Il est pris acte de cette élection.

**M. Ventre** propose de réélire **M. Schopfer** au poste de Secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**M. Schopfer** est élu Secrétaire à l'unanimité, soit par 13 oui.  
Il est pris acte de cette élection.

## 9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication

### b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

**M. Ventre** souhaite poursuivre la discussion au sujet des totems avec **M. Beuchat** et demande si les miroirs préconisés dans le village ont été posés.

**M. Beuchat** confirme qu'une offre a été demandée pour celui du chemin de l'École mais explique qu'il semble compliqué d'en installer un pour faciliter la sortie du chemin des Bouveries compte tenu de la disposition des lieux.

**M. Ventre** se renseignera pour voir ce qu'il est possible de faire.

### c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Aucune communication

### d) Commission des finances

Aucune communication

### e) Commission des relations publiques et de la communication

Aucune communication

### f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

**M. Huber** relaie que les nichoirs à mésange ont été installés sur les tilleuls du parc de la salle communale, en collaboration avec l'école et le COR (Centre ornithologique de réadaptation).

### g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale

En l'absence de **M. Meylan**, Président, **M. Party**, Vice-Président informe le Conseil municipal que la commission s'est réunie il y a une quinzaine de jours et que le procès-verbal devrait être prêt sous peu.

Une nouvelle séance est agendée le 30 mai 2023.

### ***Chemin piétonnier dans le centre du village (parcelles n° 3631, 3629 et 3175)***

**M. Party** relaie le questionnement d'un habitant à savoir s'il est possible de faire un chemin temporaire pour rejoindre l'école, avant la fin des travaux.

**M. Beuchat** explique que le chemin piéton sera la première chose réalisée. Toutefois, afin de pouvoir bénéficier de subventions cantonales, il est impératif de déposer une autorisation définitive et d'obtenir l'accord du propriétaire du temple.

### ***Respect des cultures***

Il est souvent rapporté à **M. Party** que des gens traversent les cultures et/ou que des chiens détachés s'y promènent. Il s'interroge sur la possibilité de verbaliser ces personnes via le garde-faune.

**Mme Desplands** signale qu'un article pourrait être inséré dans le ChancyLien de juin.

### **Station-service**

**M. Schopfer** mentionne avoir reçu un flyer dans sa boîte aux lettres au sujet de la station-service, proposant pizza et autres snacks, mais sans date d'ouverture.

Il lui est répondu qu'il s'agit probablement de Mondello dont la reprise est effective.

### **Moulin Roget**

**Mme Pugin** demande à quoi ce bâtiment sera dévolu. En effet, une voisine l'a approchée car elle cherche un lieu pour proposer des stages de Biodanza se déroulant sur des weekends complets.

**M. Beuchat** rappelle que le Moulin est en zone agricole, n'est pas alimenté en eau ni électricité et ne comporte pas de sanitaires. Si certes une location peut être envisagée, ce sera uniquement pour y entreposer du matériel.

**Mme la Présidente** lève la séance à 21h05.



La Présidente du Conseil municipal  
Aurélie Epiney



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Boris Schopfer



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz